

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anabelle Cournoyer

<https://www.cadre21.org/membres/35c26b847390e027f2dfef35>

Date d'obtention : 2022-11-21 15:56:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je peux résumer la méthode Sexto en disant que cette méthode est simple, efficace, respectueuse et humaine.

Aussi, je trouve facile l'utilisation de la trousse (L'armoce, la nature, les intentions, l'étendue et les types d'implications).

Je perçois le respect dans les interventions à faire et il en va de soi. Il est primordial que l'élève victime et l'élève fautif se sentent respectés et dans le jugement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1: Meghan: Même en cas de gestes impulsifs, l'intervenant qui utilise la trousse doit faire appel au service de police. Le policier en charge de ce dossier, remettra lui-même le téléphone et s'assurera qu'il n'y ai plus aucune trace des dits photos/vidéos.

Cas 2 : Meghan et William Je retiens qu'il est super important de rencontrer chaque personne impliquées de loin ou de proche. Aussi, même si la situation survient avec un adulte et une personne mineure, nous devons suivre les étapes de la trousse afin de ne rien oublier et ensuite téléphoner les policiers. L'ado dans ce cas peut faire une plainte directement avec les policiers qui seront en chargent du dossier.

Cas 3 : Nicolas et Kevin Si la situation se passe à l'extérieur de l'école et que se sont les parents qui viennent nous voir (intervenant scolaire), nous devons rassurer le parent et tout de suite le référer aux policiers. Dans cet exemple, il était question d'acte malveillant, puisqu'un des acteurs demandait de l'argent à la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je ne considère pas qu'une étape est plus délicate mais bien plus difficile.. et pour moi c'est celle de confisquer le téléphone d'un adolescent. Je trouve cela très difficile mais je comprends que le partenariat avec les policiers est super aidant dans cette situation. Par exemple, je sais que si l'élève ne veut pas me donner son téléphone (refus de collaborer), je dois téléphoner le service de police et ceux-ci m'aideront.